

ÉTÉ 2025



★ GUIDE DU PARENT

Camp de jour de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil





Notre mission

Le camp de jour de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil accueille chaque année des jeunes de 5 à 12 ans regroupés par tranche d'âge. Unique en son genre, notre camp est un endroit chaleureux, rassembleur et familial ! Nous offrons la possibilité à tous de s'amuser et de profiter de l'été dans un environnement sécuritaire en compagnie d'une équipe d'animateurs dynamiques !



Horaire

DATES DU CAMP DE JOUR

Semaine 1 à 8 :

23 juin au 15 août 2025

Congé férié :

Mardi 24 juin 2025 • Camp de jour fermé

Mardi 1^{er} juillet 2025 • Camp de jour fermé

HEURES DU CAMP ET DU SERVICE DE GARDE

Camp de jour :

8 h 30 à 15 h 30

Service de garde :

7 h à 8 h 30 et 15 h 30 à 17 h 30



Coordonnées

LIEU DU CAMP

Chalet des Loisirs

5000, rue des Loisirs

Saint-Mathieu-de-Beloeil (Québec)

J3G 6X5

COORDONNÉES

Elysa Provost (Jelly-Bean)

Coordonnatrice du camp de jour

Téléphone : 450 467-7490 poste 291

Courriel : campdejour@stmathieudebeloeil.ca*

*Adresse courriel fonctionnelle seulement durant le camp, d'ici-là, veuillez communiquer avec loisirs@stmathieudebeloeil.ca

Modalités d'inscription

LA PÉRIODE OFFICIELLE D'INSCRIPTION SE DÉROULE DU 14 AVRIL AU 15 JUIN 2025.

Les inscriptions se déroulent selon le principe du premier arrivé, premier servi. À partir du 1^{er} juin, les non-résidents pourront s'inscrire, sous réserve de places disponibles.

MÉTHODE D'INSCRIPTION

Les inscriptions doivent être effectuées par le biais de la plateforme d'inscription en ligne de la Municipalité. Si un utilisateur n'a pas accès à internet ou éprouve des difficultés techniques lui empêchant de faire l'inscription en ligne, il peut procéder à l'inscription en personne aux bureaux municipaux, et ce, durant la période officielle d'inscription. Un lien est disponible via notre site internet dans l'onglet *Loisirs / Camp de jour*

Les non-résidents peuvent également s'inscrire au camp selon la tarification applicable à la fin de la période officielle d'inscription seulement en fonction des places restantes.

L'inscription au camp de jour est offerte à la semaine. Il n'est pas possible d'inscrire un enfant à la journée.

Tout utilisateur n'ayant pas acquitté le montant total des frais de services facturés pour l'année précédente, se voit automatiquement refusé l'inscription pour l'année courante, tant et aussi longtemps que ces frais n'auront pas été acquittés.

CHANDAIL

Le chandail du camp est vendu au prix de 8,00 \$.

Il s'agit du même chandail que l'an dernier. Les enfants dont le chandail est toujours propre et de la bonne taille n'ont pas besoin d'acheter un nouveau chandail pour l'été.

Les chantails resteront en vente tout l'été.



INFORMATIONS REQUISES LORS DE L'INSCRIPTION

- Numéro d'assurance sociale du parent payeur pour vos impôts ;
- Carte d'assurance-maladie et liste des médicaments, maladies et/ou allergies des enfants ;
- Coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence et des personnes autorisées à venir chercher vos enfants.



Modalités de paiement

Les frais d'inscription sont payables en entier ou en deux versements par carte de crédit par le biais de la plateforme d'inscription en ligne ou par l'un ou l'autre des modes de paiement utilisés par la Municipalité (chèque, carte de débit, carte de crédit, paiement internet ou argent comptant), selon les modalités suivantes :

- **1^{er} versement lors de l'inscription**
(50 % du montant total) ;
- **2^e versement au plus tard le 30 juin**
(50 % du montant total).

Le paiement complet doit être fait au plus tard le 30 juin 2025, et ce, même si votre enfant n'a pas encore débuté sa fréquentation du camp afin de garantir sa place.

INSCRIPTION TARDIVE OU EN COURS D'ÉTÉ

Veillez noter que pour toutes les inscriptions effectuées **après le 13 juin ou en cours d'été**, un **supplément de 10 %** du montant total de la facture ou de l'ajout vous sera facturé.



Remboursement

Aucun frais d'inscription au camp de jour ou au service de garde n'est remboursable.

Par contre, si votre enfant ne participe pas à une sortie du mercredi à laquelle il était inscrit, il est possible d'obtenir le remboursement de celle-ci en remplissant le formulaire de remboursement.

Les chèques de remboursement sont traités et émis à la fin de la saison du camp de jour.



Transfert

Malgré qu'aucun remboursement ne soit autorisé, **il est possible de transférer une semaine de camp de jour pour une autre**, selon les conditions suivantes :

- la semaine à échanger ne doit pas être débutée ;
- la nouvelle semaine choisie doit disposer de places disponibles.

Tarification



Camp de jour	Résidents	Non-résidents
1 ^{er} enfant	Semaine 1 et 2 : 56 \$ / semaine Semaines 3 à 8 : 70 \$ / semaine	Semaine 1 et 2 : 112 \$ / semaine Semaines 3 à 8 : 140 \$ / semaine
2 ^e enfant	Semaine 1 et 2 : 52 \$ / semaine Semaines 3 à 8 : 65 \$ / semaine	Semaine 1 et 2 : 104 \$ / semaine Semaines 3 à 8 : 130 \$ / semaine
3 ^e enfant	Semaine 1 et 2 : 48 \$ / semaine Semaines 3 à 8 : 60 \$ / semaine	Semaine 1 et 2 : 96 \$ / semaine Semaines 3 à 8 : 120 \$ / semaine

Service de garde	Résidents	Non-résidents
Par enfant	40 \$ / semaine	50 \$ / semaine
Retard	7 \$ / tranche de 15 minutes	
Utilisation du service sans inscription préalable	10 \$ / jour / enfant	

Autres frais	Résidents	Non-résidents
Sorties	40 \$ / sortie (semaine 1 activité gratuite)	40 \$ / sortie (semaine 1 activité gratuite)
Chandail (obligatoire)	8 \$	8 \$

SEMAINES DE FRÉQUENTATION

No. de semaine	Dates	No. de semaine	Dates
Semaine 1	23 au 27 juin (4 jours)	Semaine 5	21 au 25 juillet
Semaine 2	30 juin au 4 juillet (4 jours)	Semaine 6	28 juillet au 1 ^{er} août
Semaine 3	7 au 11 juillet	Semaine 7	4 au 8 août
Semaine 4	14 au 18 juillet	Semaine 8	11 au 15 août



Comment ça fonctionne ?

ARRIVÉE AU CAMP

Service de garde :

L'arrivée des enfants inscrits au service de garde se fait entre 7 h et 8 h 30. Aucune surveillance n'est effectuée avant 7 h le matin.

Camp de jour :

L'arrivée des enfants inscrits au camp de jour seulement doit se faire à 8 h 30.

Les enfants doivent déposer leurs effets personnels aux casiers avant de rejoindre leur animateur.

DÉPART AU CAMP

Les enfants ne peuvent quitter qu'avec les personnes identifiées lors de l'inscription.

Camp de jour :

Le départ des enfants inscrits au camp de jour sans service de garde doit se faire à 15 h 30. Un animateur sera en place pour vous accueillir et faire appeler vos enfants.

Service de garde :

Le départ des enfants inscrits au camp de jour doit se faire entre 15 h 30 et 17 h 30. Il est obligatoire de signer le registre lors du départ.

RETARD OU FRÉQUENTATION SANS INSCRIPTION

Un enfant qui n'est pas inscrit au service de garde ne doit pas arriver avant 8 h 30 et quitter après 15 h 30. **Des frais de 10 \$ par enfant seront facturés en cas de non-respect de cette réglementation.**

Si à 17 h 45, personne n'est encore venu chercher l'enfant et que les animateurs n'ont pas reçu d'appel, le responsable contactera le numéro de téléphone d'urgence et demandera que l'on vienne chercher votre enfant. **Des frais de 7 \$ par tranche de 15 minutes de retard par enfant seront facturés pour les départs effectués après 17 h 30.**



Absences

QUOI FAIRE EN CAS D'ABSENCE ?

Les parents se doivent de nous aviser, par courriel ou par téléphone, lors de l'absence de leur enfant, et ce, **avant 9 h.**

Téléphone : 438-540-7490

450 467-7490 poste 291

Courriel : campdejour@stmathieudebeloeil.ca

Question de santé

Au moment de l'inscription, il est obligatoire de mentionner les informations relatives aux maladies, allergies ou problèmes de comportement de l'enfant ainsi que la médication prescrite à l'enfant autant durant l'année scolaire que la saison estivale. Ces informations sont confidentielles.

Il nous est strictement impossible d'administrer quelque médicament que ce soit à votre enfant. Pour protéger la sécurité des enfants et la responsabilité du personnel étudiant et afin de ne pas se substituer à la responsabilité et à l'expertise parentale et médicale et que l'administration d'un médicament dans un contexte de services publics doit être légiféré ou réglementé, la Municipalité n'assumera aucun service quant à l'administration et la gestion de la prise de médicaments dans le cadre de son camp de jour. Il est exclu de ce contexte, l'administration d'Épipen et de pompe en cas de crise d'asthme afin d'assurer la survie d'un enfant, cette liste étant non limitative et s'appliquant à tous les premiers soins pouvant être administrés à un enfant participant à des activités.

En cas de blessure ou d'un malaise mineur, un animateur administrera les premiers soins et prendra les dispositions pour vous informer si nécessaire.

Pour la santé de votre enfant et celle de tous les enfants, vous devez nous prévenir immédiatement de tout diagnostic de pédiculose, d'allergie ou de maladie contagieuse.



Places disponibles

LES GROUPES

Les groupes sont formés selon l'âge des enfants et sont limités à un nombre maximal d'inscription selon les ratios d'encadrement animateurs/enfants du gouvernement. La Municipalité ne peut garantir que des places seront disponibles pour tous les parents désirant bénéficier du service. Une **liste d'attente** est disponible pour les gens désirant inscrire leur(s) enfant(s) dans un groupe dont le nombre de places maximal est atteint. La Municipalité se réserve la possibilité d'ajouter des groupes en fonction du nombre d'enfant inscrit sur la liste d'attente.

LES RATIOS D'ENCADREMENT 2025 :

• 5-6 ans : 1/10	• 7-8 ans : 1/12	• 9-12 ans : 1/13
20 places	24 places	26 places



Sorties et activités



SORTIES HEBDOMADAIRES

Afin de bien identifier les enfants et de démontrer, lors des sorties, notre appartenance au camp de jour, votre enfant devra **OBLIGATOIREMENT** porter le chandail du camp que nous lui aurons remis. En cas d'oubli, le parent devra laisser un dépôt de 10 \$ le matin de la sortie afin de garantir le retour du chandail de remplacement qu'on prêterà à son enfant.

Les parents doivent assumer la fourniture du matériel nécessaire pour leur enfant (ex : veste de flottaison, etc.)

LISTE DES SORTIE POUR L'ÉTÉ 2025

Voici la liste des sorties hebdomadaires auxquelles vous pouvez inscrire votre enfant. Les sorties ont lieu les mercredis (sauf exception) et le transport des enfants s'effectue en autobus scolaire.

No. de semaine	Dates	Lieux des sorties
Semaine 1	27 juin (vendredi)	Activité de science au camp (gratuit)
Semaine 2	4 juillet (vendredi)	Funtropolis
Semaine 3	9 juillet	Ninja Factory
Semaine 4	16 juillet	Glissade d'eau Bromont
Semaine 5	23 juillet	Fort débrouillard
Semaine 6	30 juillet	Exposition agricole de Saint-Hyacinthe
Semaine 7	6 août	Upla / Arbraska (St-Grégoire)
Semaine 8	13 août	Aquaparc de Rouville - Wibit inclus (St-Jean Baptiste)

Le coordonnateur du camp de jour peut annuler toute sortie impliquant des activités extérieures, le matin même, si les conditions climatiques ne sont pas favorables à la sortie.

COMMUNICATION HEBDOMADAIRE



Chaque semaine, vous recevrez un mémo par courriel qui indique, outre les activités spéciales de la semaine, les consignes relatives à la sortie du mercredi (lieu, heure d'arrivée le matin, heure de départ, heure de retour prévue) ainsi que le matériel à apporter. Veuillez donc porter une attention particulière à cet important message.



Sorties et activités

Un test de flotte est obligatoire à la 1^{ère} visite de l'enfant.

BIBLIOTHÈQUE

Les vendredis matins, les enfants qui le désirent et dont les parents ont autorisé l'abonnement, visitent la bibliothèque municipal où ils peuvent emprunter des livres à ramener à la maison pour une durée maximale de 3 semaines. Il est de votre responsabilité de rapporter les livres, sans quoi, ils pourraient vous être facturés.

PISCINE LES MARDIS ET JEUDIS

Les mardis et jeudis, les enfants, dont les parents ont autorisé la sortie, se rendent à la piscine extérieure de McMasterville. Si votre enfant a besoin d'une veste de flottaison, vous devez la lui fournir le matin. Les enfants qui ne participent pas à la sortie demeurent au camp et profitent du jeu d'eau. En cas de forte chaleur, le camp se réserve le droit d'amener tous les enfants présents afin d'aller profiter des jeux d'eau de McMasterville.



Quoi apporter ?

DANS LE SAC À DOS :

- Crème solaire (obligatoire)
- Maillot de bain
- Serviette de plage
- Chapeau ou casquette
- Bouteille d'eau
- Sandales ou espadrilles (« gougounes » fortement déconseillées)
- Vêtements de rechange
- Chandail du camp (sorties et piscine seulement)

- Deux collations santé
- Un lunch (s.v.p. prioriser les repas froids)

Les aliments contenant des noix ou des arachides sont formellement interdits en raison des allergies alimentaires.

Veillez également noter que les échanges de nourriture sont uniquement permis entre les membres d'une même fraterie.

Note : Veuillez S.V.P. identifier visiblement tous les articles de votre enfant.

OBJETS DE LA MAISON

Aucun jouet, cellulaire, tablette ou autre objet provenant de la maison ne sera accepté au camp, à l'exception de ceux demandés par le camp. Nous souhaitons ainsi éviter les bris, vols ou pertes. Merci de laisser ces articles à la maison.

Code de vie

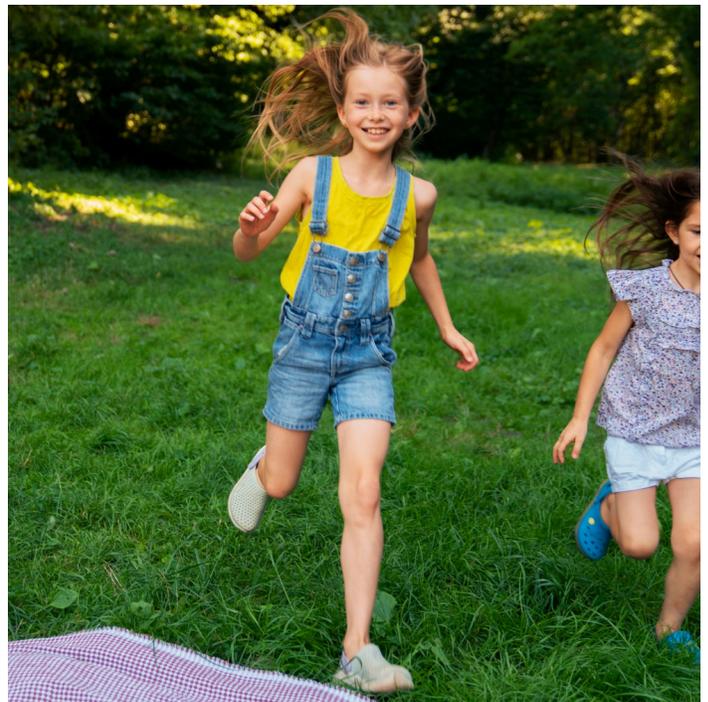
Le code de vie se veut un outil important pour favoriser l'épanouissement, l'autonomie et le sens du devoir de chaque participant. Ce code privilégie des valeurs telles que le respect de soi, celui des autres et celui du milieu de vie. Ces valeurs doivent se vivre quotidiennement à travers des attitudes, des paroles et des conduites respectueuses.

Ce code s'applique à tout moment du camp, autant lors de déplacements en autobus que dans le cadre des activités intérieures ou extérieures. Enfin, outre les règles de vie au camp, le code précise également les conséquences qui découlent de tout manquement à ces règles. L'équipe d'animation du camp de jour a pour consigne d'appliquer une politique de tolérance zéro face à toute manifestation de violence.

RÈGLES :

Afin de maintenir la qualité de vie au camp de jour, l'organisation intervient immédiatement lorsqu'un enfant :

- Utilise un langage grossier ou pose des gestes violents (tolérance zéro);
- Met sa sécurité ou celle des autres en danger;
- Ne respecte pas les règles et consignes de l'équipe d'animation;
- Manque de respect envers ceux et celles qui l'entourent;
- Manque de respect envers le matériel utilisé, les plateaux d'activités ou les lieux visités.



NOTE :

La progression dans l'application des mesures disciplinaires n'est pas automatique ou obligatoire. Dans certains cas de comportements violents ou de situations compromettant la sécurité des autres enfants, certaines étapes pourraient être omises et les conséquences pourraient débiter à une étape plus avancée.

Code de vie

Étapes progressives dans l'application des conséquences lors d'un manquement aux règles :

Étape 1 : L'enfant se verra donner jusqu'à deux avertissements verbaux lors de comportements inacceptables. Ces manquements seront notés à son dossier et il en sera avisé. Au troisième avertissement l'enfant, accompagné de son animateur, rencontrera le coordonnateur afin de trouver, ensemble, une solution pour éviter que d'autres manquements ne surviennent.

Étape 2 : Dans le cas d'un troisième avertissement verbal, les parents seront informés* des manquements survenus. On les avisera que le prochain manquement entraînera une suspension interne des activités de la journée.

Étape 3 : Si les manquements persistent, une suspension interne des activités de la journée s'appliquera et les parents en seront avisés*. On leur mentionnera aussi que le prochain manquement apportera automatiquement une suspension externe du camp de jour pour une journée.

Étape 4 : Si les manquements persistent encore, une suspension externe du camp de jour pour une journée (sans remboursement) surviendra et les parents seront avisés* qu'un prochain manquement occasionnera automatiquement une expulsion définitive du camp de jour pour le reste de l'été.

Étape 5 : Dans le cas où un ultime manquement surviendrait, l'expulsion définitive du camp sera prononcée (sans remboursement).

**Dans le cas où on devrait informer les parents par écrit, ceux-ci devront retourner le billet dûment signé, le cas échéant, avant que l'enfant ne puisse revenir au camp.*

Un dossier écrit sera rédigé
pour chaque étape.

Il n'y a aucun remboursement des frais dans le cas d'un enfant suspendu ou expulsé du camp.

Tout acte de vandalisme commis par un enfant aux installations ou matériel du camp et requérant dédommagement sera facturé au parent ou au tuteur de cet enfant.



JELLY-BEAN

Nos animateurs



MARVEL



MOANA



NOIX DE COCO



ALOÈS



GUACAMOLE



WOODY



DIESEL



CLÉMENTINE



LIBELLULE



POPCORN

BON ÉTÉ !

